

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

**Dérogation au repos
dominical pour les
établissements de
commerce de détails
pour l'année 2025**

N° D_153_2024 (Service Commerce)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE
D'AFFICHAGE

06 décembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1 et L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Travail et notamment aux articles L3132-2-5-4, L3132-26, L3132-27 et R3132-21 ;

Considérant que les commerçants locaux sollicitent chaque année la commune sur le principe de douze dérogations annuelles aux règles du repos dominical ;

Considérant que les périodes retenues (solde d'hiver, soldes d'été et fêtes de fin d'année) sont l'occasion pour les commerçants de détail de réaliser une part conséquente de leur chiffre d'affaire annuel ;

Considérant la liste des douze dimanches suivants pour l'année 2025 ;

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33

- Dimanche 12 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 19 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 25 mai (fêtes des mères)
- Dimanche 15 juin (fêtes des pères)
- Dimanche 29 juin (soldes été)
- Dimanche 06 juillet (soldes été)
- Dimanche 31 août (rentrée scolaire)
- Dimanche 07 septembre (rentrée scolaire)
- Dimanche 30 novembre (Black Friday)
- Dimanche 07 décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 14 décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 21 décembre (fêtes de Noël)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20241202-D_153_2024-DE

Suite de la délibération n° D_153_2024

S²LO

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 28 novembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour les dimanches 12 et 19 janvier, 25 mai, 15 et 29 juin, 06 juillet, 31 août, 07 septembre, 30 novembre, 07, 14 et 21 décembre 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.
- **DIT** que l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été sollicité par courrier en date du 9 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON